



Commune de Meroux-Moval Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 janvier 2019



Le Conseil Municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance publique, le jeudi 10 janvier 2019, à 19 h 00, dans la grande salle de l'Espace Part'Âges.

Membres présents : Emmanuelle BOHL, Emmanuel CABETE, Michelle CLAUDEL, Noémie DUBOST, Jean-Pierre GODEAU, Stéphane GUYOD, Gilbert HAAS, Christophe HENNY, Gilles HOUILLON, Guy JACQUES, Brigitte MAGNIN, Jean-Luc MAGRIS, Thierry MANTION, Jean-Claude MARTIN, Chantal MARTIN GARCIA, Marie MINGARDO, Caroline PATTAROZZI, Jacques ROUECHE, Patrice SAINTY, Jean-Marc TOCHON et Jean-Marc WULLENS.

Membres excusés : Sébastien COLLOT (procuration à Jean-Claude MARTIN) et Victor CABETE (procuration à Patrice SAINTY).

Secrétaire de séance : Jean-Marc TOCHON.

Quelques personnes, dont Cédric PERRIN, Sénateur du Territoire de Belfort, sont présentes sur les sièges réservés au public. Serge PRETAT, correspondant de l'Est Républicain est également présent.

Le doyen d'âge, Gilbert HAAS, préside le conseil municipal jusqu'à l'élection du maire.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

Délibérations

a. Election du Maire de la commune nouvelle

Un seul élu se porte candidat : Stéphane GUYOD. Vote à bulletins secrets. 23 votants. 17 voix pour Stéphane GUYOD et 6 bulletins blancs.

Stéphane GUYOD est élu maire de la commune de Meroux-Moval.

Il prend alors la présidence du conseil municipal et prononce quelques mots de remerciements. Il remercie notamment Jean-Claude MARTIN pour tout le travail qu'il a effectué au cours de ses différents mandats de maire de Moval. Il remercie aussi le président du syndicat intercommunal de Meroux et Moval, lequel, par la création de la nouvelle commune, n'a plus de raison d'exister.

b. Fixation du nombre d'adjoints

Le maire propose au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints à 6 (30% de 23 élus = 6,9 arrondi à 6 selon la loi).

Vote à **l'unanimité** des membres du conseil.

c. Elections des adjoints

Le maire propose un scrutin de liste, comme c'est la règle pour les communes de plus de 1000 habitants, et en donne la liste ordonnée. Jean-Claude MARTIN est adjoint de fait mais n'entre pas dans le décompte des adjoints.

Vote à bulletins secrets. 23 votants. 4 bulletins nuls. 3 bulletins blancs. La liste présentée par le maire recueille 16 voix.

Sont élus :

- Premier adjoint : Thierry MANTION
- Deuxième adjoint : Gilbert HAAS
- Troisième adjointe : Noémie DUBOST
- Quatrième adjointe : Brigitte MAGNIN
- Cinquième adjoint : Christophe HENNY
- Sixième adjointe : Jean-Marc WULLENS

d. Indemnités de fonction des élus

Le maire propose que soit conservées les indemnités de fonction de Meroux pour les adjoints de Meroux et de les indemnités de Moval pour les élus de Moval et non les indemnités qui pourraient être attribuées dans la strate de la commune nouvelle de Meroux-Moval. Ainsi les élus conservent leurs indemnités actuelles pour ne pas augmenter la charge financière.

Vote à la **majorité** des membres du conseil et 5 abstentions.

e. Création des deux conseils communaux

Deux conseils communaux sont créés, un à Meroux et un à Moval, qui deviennent communes déléguées, présidés par les maires historiques et composés des anciens conseils municipaux de ces communes (3 adjoints à Meroux et 3 adjoints à Moval). Ces conseils permettront d'assurer la transition vers la commune nouvelle jusqu'aux élections municipales de 2020.

Vote à la **majorité** des membres du conseil (4 abstentions).

f. Détermination de la commission d'appel d'offres et de la commission d'ouverture des plis

Le maire fait un appel à candidature, parmi les élus, pour la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis. Les candidatures seront recevables avant le 20 janvier 2019.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

g. Convention de télétransmission des actes

Le maire demande que les actes soient télétransmis à la préfecture et demande au conseil l'autorisation de signer la convention.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

h. Dissolution du CCAS de Meroux

Le maire propose la dissolution du CCAS de Meroux. Pour les communes inférieures à 3 500 habitants, un CCAS n'est pas obligatoire. Les dépenses d'aide sociale seront assurées par le budget de la commune de Meroux-Moval.

Vote à la **majorité** des membres du conseil (1 abstention).

Informations

a. Investissements 2019 (travaux)

Jean-Claude MARTIN présente les travaux qui pourraient être entrepris en 2019 sur l'ex commune de Moval : installation de 2 coussins berlinois rue de la Liberté et éventuels travaux d'aménagement de l'actuelle mairie de Moval.

Le Maire présente les projets de travaux 2019 sur l'ex commune de Meroux : aménagement de l'entrée du village rue de Belfort, aménagement de jeux pour les petits, panneaux numériques d'informations, futur lotissement de Touramont,

b. Ecole de Meroux-Moval

Le maire informe qu'une réflexion est en cours pour envisager le retour des élèves de CP et de CE1 de Meroux-Moval, actuellement scolarisés à Vézelois, à l'école du Vieux-Tilleul.

c. Alerte citoyens

Jean-Claude MARTIN informe le conseil du dispositif "Alerte Citoyens", mis en place à Moval, et qui pourrait être généralisé sur l'ensemble du territoire de la commune. Il s'agit d'un système d'alerte et de diffusion d'informations communales par SMS aux citoyens de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Le secrétaire de séance
Jean-Marc TOCHON

Le Maire
Stéphane GUYOD